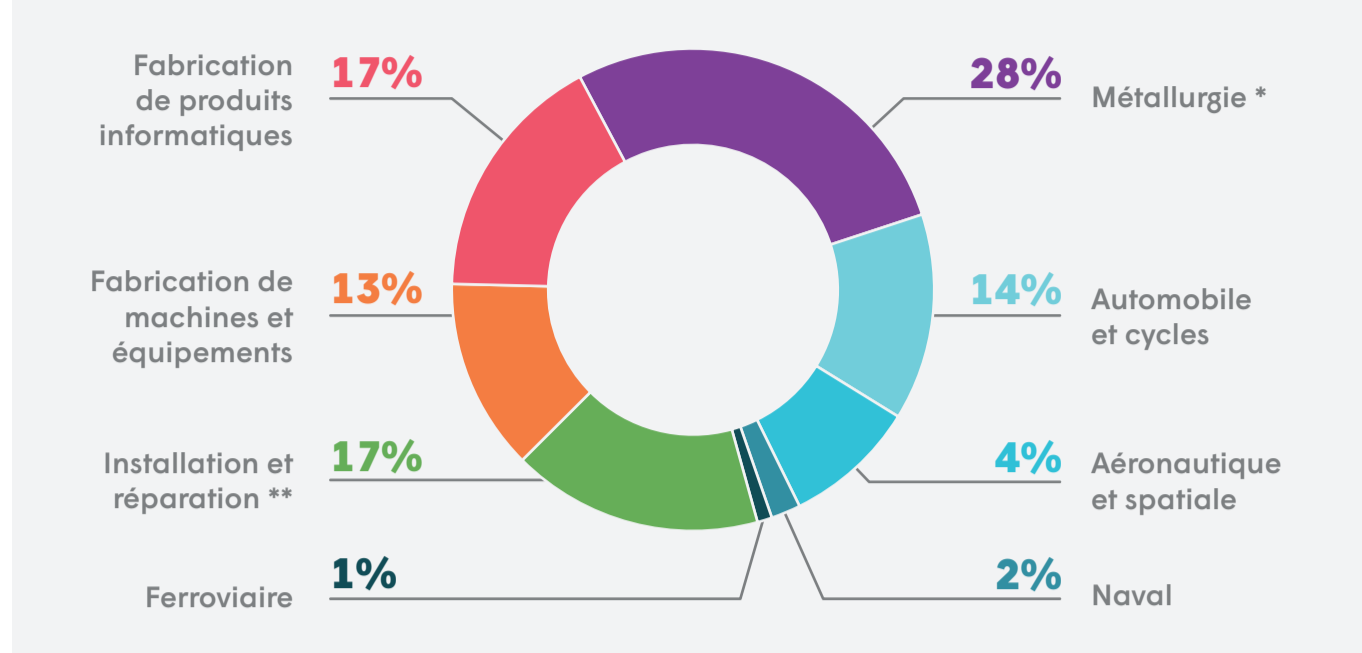


# La branche métallurgie

## De quoi s'agit-il ?

La métallurgie recouvre **un large spectre d'activités industrielles** : l'extraction et la transformation du minerai brut en métal, l'élaboration de produits finis et semi-finis pour divers secteurs, la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie, la fabrication de composants électriques et électroniques...

Avec les nouvelles technologies, **le secteur se transforme et s'adapte.**



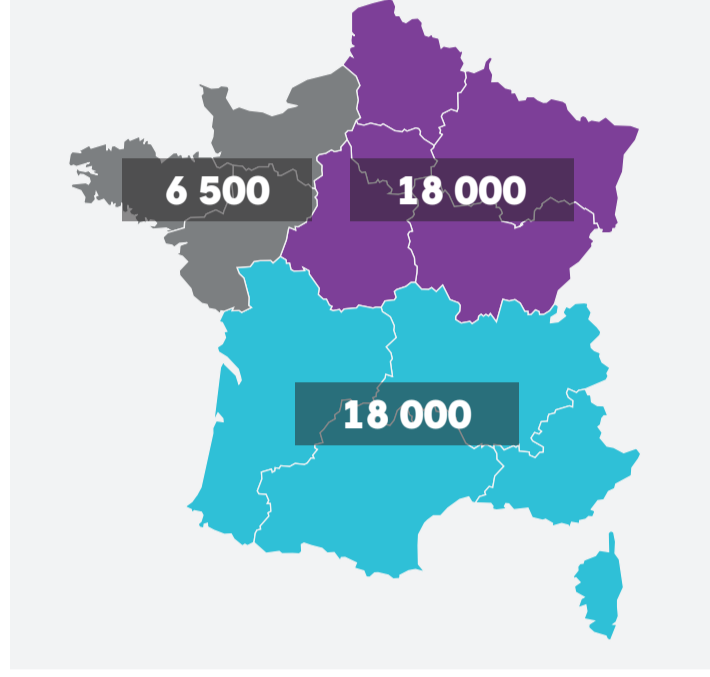
\* Forge, coutellerie, fonderie, usinage, traitement des métaux, etc.

\*\* Dont fabrication d'instruments à usage médical, joaillerie, instruments de musique.

## Quel est le poids de la branche ?



- Les entreprises < 50 salariés**
- Représentent **90%** des entreprises de la branche
  - Un potentiel de **200 000 à 300 000** salariés susceptibles de souscrire à l'offre labellisée



## Les dates clés



### Avant appel d'offres

- Avant 2016** : Relations historiques entre la branche métallurgie et **l'équipe des influences professionnelles.**
- Juin 2016** : Lancement de la négociation pour une convention collective unifiée au niveau national par les partenaires sociaux de la branche.
- Janvier 2019** : **Accompagnement par la direction des CCN** des partenaires sociaux sur des points juridiques et techniques.
- Novembre 2020** : Rencontre des **dirigeants de l'UIMM\*** et du **Groupe VYV.**

\* Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

### Appel d'offres

- Décembre 2020** : Réception du **cahier des charges** (complexité et échéance courte).
- Février à avril 2021** : **Remise de la proposition** du Groupe VYV et de 3 réponses complémentaires suite à échange avec les Conseils.
- Mai 2021** : **Audition**, suivie d'échanges complémentaires.
- Septembre 2021** : Officialisation et participation pour le Groupe VYV à la **phase de convergence des offres santé et prévoyance**, aux côtés de Malakoff-Humanis, Apicil-Aesio et Ocirp (pour la partie rente).

### Labellisation

- Signature prévue fin janvier 2022** : **Labellisation** d'Harmonie Mutuelle en santé et Mufex en prévoyance.

## La labellisation de la métallurgie

Le dispositif de labellisation permet aux entreprises choisissant l'offre proposée par les organismes de protection sociale :

- d'avoir des tarifs préférentiels,
- de garantir le respect des minimas conventionnels.

## Notre valeur ajoutée



## Les atouts des offres santé et prévoyance

- Un maintien de taux : minimum de 3 ans en prévoyance et de 2 ans en santé
- Des tarifs santé adaptés par région
- Un large choix de niveaux de régimes santé et de structures de cotisation
- Un régime prévoyance reprenant les risques en cours, avec possibilité d'options pour améliorer la couverture
- Un pilotage des régimes pour s'assurer de leur attractivité